



Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS), « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC)

Groupes de travail « usages » n°3 et « habitats » n°2

Communauté d'agglomération du Boulonnais – 24 octobre 2017

Compte rendu

Ordre du jour

- Rappels : Natura 2000 et diagnostic socio-économique

- Présentation/discussion des activités et pressions potentielles associées

Liste des participants

Jurgen BATSLEER VISNED

Antoine BENOIT CRPLM / FNPP

Jean-Pierre BOIDIN Association des chasseurs de Sangatte-Blériot

Chloé BOULLARD PNR Caps et marais d'Opale

Bernard BRACQ Mairie de Wissant

Alexiane BREFORT OP CME Manche Mer du Nord Michel COENEN Association Flobarts 2 Caps

Sébastien CROCHEMORE ONCFS
Gwenola DE ROTON AFB

Corentin DUMENIL DIRM MEMN

Clémence GARIGLIETTI Comité régional de la conchyliculture

Benoist HITIER IFREMER
Antonin HUBERT AFB

Manon JOGUET FROM Nord
Jean-Marc KETELS CROS 59/62
Jean-Paul LAMONNIER LPO 62
Nathan LEGROUX GON

Eric MAHIEU Ligue de voile Hauts-de-France

Michel MARIETTE Fédération Nord Nature Environnement

Antoine MEIRLAND CRPMEM Hauts-de-France

Morgane RICARD AFB

Matthieu SIHRENER Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer

Alain TOULEMONDE Amis de la baie de Wissant

Eric VAN LINDEN NL Visserbond
Dominique VIARD CRPLM / FNPP

Céline ZIMMER DREAL

Compte rendu de la réunion

Introduction

Céline ZIMMER (DREAL Hauts-de-France) introduit la réunion en rappelant le cadre de l'élaboration des Docob des trois sites Natura 2000 et rappelle les objectifs de conservation sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Un tour de table est fait.

Antonin HUBERT (AFB) annonce le recrutement de Morgane RICARD en CDD d'un an pour avancer sur les diagnostics socio-économiques. Il annonce également, pour ceux qui ne seraient pas au courant, que l'AAMP est devenue AFB depuis le 1^{er} janvier 2017, mais que les missions de l'antenne Manche - mer du Nord restent les mêmes.

Il rappelle ensuite la démarche Natura 2000 : l'installation du COPIL en 2015, la phase d'élaboration des diagnostics, la mise en évidence des pressions potentielles dans les diagnostics socio-économiques, l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des niveaux d'enjeux. Dans une deuxième phase aura lieu la définition des objectifs à long terme pour les habitats et espèces (objectifs sur 15-20 ans), puis des objectifs opérationnels à six ans.

Morgane RICARD (AFB) présente les objectifs du diagnostic socio-économique : décrire les activités qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les habitats/espèces de manière qualitative et quantitative, différents niveaux de description en fonction de l'importance des activités (fréquence, surface, etc.), pas de recherche de l'exhaustivité.

Elle présente ensuite quelques informations avant le début de la présentation des activités : les trois Docob seront présentés en même temps, sauf pour les activités qui diffèrent qui seront présentées par Docob (Ridens (ZSC) ou Caps (ZSC + ZPS)). Les activités de l'estran des sites mixtes sont également présentées, même si ces sites sont gérés par le PNR Caps et marais d'Opale. Les pressions potentielles ont été identifiées mais n'ont pas encore été avérées sur les sites, cela viendra dans un second temps.

Présentation des activités

→ Le support de présentation est disponible via ce lien :

http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/ridens-et-dunes-hydrauliques-du-detroit-du-pas-de-calais

I. Les activités professionnelles

• Les cultures marines

M. LEGROUX (GON) demande s'il a été vérifié que les tirs létaux ont un effet.

→ Mme GARIGLIETTI (CRC) répond que depuis l'autorisation des tirs létaux, il y a moins de goélands sur les concessions. La prédation est en diminution cette année, le quota de goélands argentés n'est donc pas atteint. Les conchyliculteurs recherchent d'autres moyens d'effarouchement car les tirs mobilisent des moyens humains. Le problème est que les goélands s'habituent aux tirs à blanc. Les conchyliculteurs doivent donc effectuer un tir létal de temps en temps.

M. LEGROUX demande s'il serait possible de réaliser une étude de suivi de l'effet de ces tirs sur la fréquentation des concessions par les goélands argentés.

- → Mme GARIGLIETTI répond qu'un stage a été réalisé au GON Normandie en partenariat avec les conchyliculteurs de Normandie. Il montre que les tirs létaux sont efficaces et nécessaires. Le rapport sera bientôt disponible.
- M. TOULEMONDE (Association les amis de la baie de Wissant) informe qu'une étude sur les dynamiques hydrosédimentaires de la baie de Wissant est en cours par la DML, dont il regrette l'absence lors de ce groupe de travail. Il demande si les perturbations liées aux bouchots sont prises en compte dans cette étude et demande à l'AFB de communiquer avec eux sur le sujet.
- → Mme RICARD répond que les modifications hydrosédimentaires potentiellement causées par les bouchots ne représentent pas forcément une pression négative. Lors d'un précédent GT, quelqu'un avait dit que les bouchots protégeaient la côte de l'érosion.
- M. HUBERT se demande si les tirs constituent une problématique de dérangement pour d'autres espèces d'intérêt communautaire.

Un décrochage des moules a été observé sur les concessions de moules à plat situées au sud du site.

- → Mme GARIGLIETTI indique que le CRC ne connait pas la cause de ces phénomènes. Les moules se décrochent lorsqu'elles mesurent environ 3 cm. Les pêcheurs de loisir ont également fait des retours dans ce sens sur d'autres gisements.
- M. VIARD demande si une étude existe quant à l'impact des pieux sur l'érosion.
- → Mme GARIGLIETTI répond qu'une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre du SRDAM. Celle-ci démontre que les bouchots n'ont pas d'effets notables à Audinghen/Tardinghen. Ce serait surtout les parcs à huîtres qui pourraient avoir un effet d'envasement.
- M. TOULEMONDE indique qu'il n'y a pas d'étude globale sur cette concession, sur un effet du ralentissement des courants et leurs effets sur l'érosion côtière. Les courants pourraient être déportés ailleurs, par exemple en face de Wissant, et causer l'érosion.
- M. VIARD et M. BENOIT (FNPP) indiquent qu'il y a des pertes de sable partout, que le sable a baissé de plusieurs mètres un peu partout sur le littoral. C'est à des échelles de temps et d'espace plus grandes qu'il faut chercher les causes, certainement pas à l'échelle des concessions. Il y a certainement des effets liés à l'extraction de granulats (quand on creuse un trou, il se re-remplit) ou aux digues (Carnot et Nord par exemple) qui bloquent le transit sédimentaire sud-nord (cf. émission d'Arte « La guerre du sable »).

• Le transport maritime

- M. LEGROUX remarque que l'impact des produits non dangereux n'a pas été évalué sur la faune marine. Par exemple, le déversement de paraffine dans le milieu est légal sous certaines conditions mais peut avoir un effet négatif sur le fulmar boréal. Un néérlandais, Dr. Van Franeker, a prouvé que le fulmar peut ingérer de la paraffine en la confondant avec de la nourriture et mourir par la suite. Il signale l'existence d'un rapport du GON sur les guillemots mentionnant de la paraffine retrouvée dans les estomacs. Un rapport sur les autopsies sera édité et transmis à l'AFB.
- → Mme RICARD indique que la paraffine est évoquée dans le rapport. Cependant, l'effet sur certains oiseaux marins n'est pas mentionné : cela sera ajouté.

- M. VIARD remarque que les navires utilisent de plus en plus de carburants de mauvaise qualité, les moins chers et les plus dangereux.
- → M. DUMENIL (DIRM MEMN) informe que des règlementations existent : les navires sont contraints de changer de carburant avant d'entrer dans les zones SECAs (à partir du DST de Ouessant et sur l'Ouest de la Manche). Des contrôles sont effectués.
- M. MEIRLAND (CRPMEM) souhaiterait que le rail apparaisse de manière plus évidente sur la carte liée aux transports car le trafic s'effectue en plein milieu des sites Natura 2000 (mettre en évidence les rails plutôt que juste les délimiter avec des lignes).

• Les activités portuaires

- M. VIARD fait remarquer que la construction de la nouvelle digue de Calais va profondément modifier la courantologie de la zone.
- M. LAMONNIER demande si une étude a déjà été réalisée sur la terre utilisée pour creuser le tunnel et qui aurait été déposée sur l'estran de Douvres. Il aimerait savoir quel genre de faune/flore s'y trouve.
- M. TOULEMONDE demande s'il existe une étude sur le dépôt de sédiments dragués sur les petits fonds (0-2 km). Il pense que les sédiments de dragage du chenal de Calais, par exemple, pourrait être utilisés pour engraisser les plages en érosion comme à Wissant.
- → Mme DE ROTON (AFB) répond qu'il faut faire attention à ne pas contaminer le milieu ou modifier la nature des habitats et que l'AFB va se renseigner auprès de la DML pour avoir une visibilité sur ces études.
- M. VIARD fait remarquer qu'il y a de plus en plus de particules dans l'eau depuis 4-5 ans. Il se demande s'il s'agit d'algues.
- → Mme GARIGLIETTI se demande quelle technique de dragage est utilisée pour le port de Boulogne-sur-Mer, car s'il s'agit du jetset, ce pourrait être la cause de cette turbidité parfois observée. Elle remarque également que l'agrandissement du port de Calais pourrait influencer le flux de nutriment. Cela aurait peut-être un lien avec des mortalités observées sur différentes plages (4).
- → M. LEGROUX remarque qu'il serait intéressant de noter que la turbidité a également une influence sur l'alimentation d'espèces d'oiseaux marins qui pêchent moins loin de la côte.
- M. MARIETTE (Association France Nord Environnement) mentionne les effets du changement climatique et suggère que l'AFB commence à les prendre en compte.
- → Mme ZIMMER répond qu'il est un peu ambitieux de suivre de tels effets à l'échelle des sites Natura 2000.

• Les câbles sous-marins

M. VIARD fait remarquer que lors d'un passage au dessus d'un câble électrique, le pilote du bateau est déboussolé. Il s'interroge de l'impact du champ électromagnétique sur les fonds.

• Les nouvelles ressources industrielles

- M. LEGROUX affirme que le détroit du Pas-de-Calais est la zone la plus importante pour les migrations d'oiseaux (fulmars, sternes, mouettes tridactyles, anatidés, etc.). Il y a une fréquentation exceptionnelle par les oiseaux, parfois 300 000 oiseaux observés en une saison de migration (trois mois).
- M. MEIRLAND remarque que des activités non présentes sur les sites sont décrites pour l'état des lieux et qu'il manque certains impacts générés par les parcs éoliens : impacts sur les fonds notamment.
- → Mme DE ROTON et Mme RICARD répondent que l'état des lieux doit tenir compte de toutes les activités pouvant avoir une incidence sur les sites Natura 2000. Ceci comprend les activités situées à proximité du site et susceptibles de se développer dans un futur proche.
- M. DUMENIL fait remarquer que la règlementation britannique quant à l'extraction de granulats est plus souple : ils peuvent effectuer le tamisage à bord et effectuer directement les rejets en mer, ce qui est interdit en France.
 - → Mme DE ROTON note que cela augmenterait la turbidité.

II. Les activités de loisir

• La plaisance

- M. BENOIT ne trouve pas cela étonnant que les ports ne soient pas engagés dans des démarches environnementales car ils ne possèdent pas de politiques en faveur de la plaisance. En effet, à Boulogne-sur-Mer il n'y a pas de cale de mise à l'eau. Il précise également que dans les sites, le principal mode de mise à l'eau se fait sur l'estran à l'aide d'un tracteur. Entre Wimereux et Wissant, les ports d'échouage concernent de nombreux bateaux (70 à Audresselles, 100 à Wimereux, etc.)
- M. VIARD mentionne qu'à Calais il n'y a toujours pas de traitement des eaux grises et noires alors que c'est obligatoire. Il faudrait ajouter les déchets marins dans les pressions potentielles.

• La pêche embarquée

Sur les sites des Caps

- M. VIARD indique qu'il y a peu de pêche au mouillage à la côte à priori car les pêcheurs recherchent le bar et sont donc à la dérive.
- M. LEGROUX remarque qu'il n'y a pas d'indicateur sur les captures accidentelles. Il précise qu'elles existent mais sont difficiles à quantifier. Les autopsies des oiseaux retrouvés montrent qu'ils sont morts par noyade avec de bonnes réserves de graisse. La seule cause trouvée pour l'instant est la capture accidentelle.

- → M. HUBERT indique qu'il s'agit en effet d'une problématique bien identifiée mais sur laquelle peu de données sont disponibles. Il y a peu d'informations également concernant la pêche professionnelle.
- M. VIARD indique que les pêcheurs de loisir n'observent pas de captures accidentelles d'oiseaux.
- → Remarque postérieure à la réunion : une étudiante réalise actuellement une étude bibliographique pour l'AFB, portant sur les captures accidentelles d'oiseaux par les activités de pêche. Le rendu est prévu pour fin janvier.
- M. MAHIEU (Ligue de voile Hauts-de-France) fait remarquer que le nombre de pêcheurs plaisanciers de Wimereux est en baisse.

M.VIARD indique que l'utilisation des filets par les plaisanciers se réduit également sur les sites avec la règlementation qui se durcit.

• La pêche à pied

→ Rajouter la pression de pêche sur les amphibalins (filets fixes).

III. Les sports et loisirs de nature

• Les activités nautiques

Le kitesurf

M. KETELS (CROS 59/62) remarque qu'il y a une erreur dans le texte : le kitesurf dépend désormais de la fédération française de voile, non plus de la fédération française de vol libre.

Les autres activités

- M. MEIRLAND indique qu'il serait intéressant de faire figurer les bouées de balisage installées pour les activités nautiques ainsi que les différentes règlementations qui s'appliquent.
- M. MAHIEU précise qu'à Wimereux, le nombre de couloirs a été réduit à 3, ce qui limite les pressions des bouées de balisage sur les fonds marins. Il fait également remonter un problème de cohabitation entre les pêcheurs qui posent des lignes de fond et les pratiquants de longe-côte.
- M. HUBERT, suite à une remarque de M. DOUARD par mél, se demande quelle est l'importance et l'évolution de l'activité de motonautisme.
- → Les personnes présentes confirment qu'il s'agit de sorties ponctuelles, cependant très bruyantes. Il n'y a pas de loueur de jet-ski dans le secteur.
- → M. MAHIEU remarque que l'activité est surtout bruyante lorsque les pratiquants ne sont pas des locaux car ils restent plus près de la côte.
- M. KETELS remarque que les études d'incidences concernent uniquement le kitesurf et pas la planche à voile.
- → M. MAHIEU répond qu'il ne faut pas trop alourdir les procédures d'activités encadrées car les pratiquants libres sont plus nombreux.

• Les activités pratiquées sur l'estran

Mme RICARD indique que suite à une remarque, le seawatching va être ajoutée dans les activités pratiquées sur l'estran.

- M. CROCHEMORE (ONCFS) remarque que la présence de chiens, nombreux au niveau de Tardinghen, sur les plages n'est pas mentionnée. Il formule également une remarque quant à l'ajout du VTT et demande s'il existe un quota pour la pêche aux vers.
- → M. MEIRLAND indique que les chiens sont interdits sur les concessions de plage où un arrêté municipal a été pris pour cela.
- → Mme RICARD mentionne qu'elle n'a jamais aperçu de pratiquants de VTT sur les sites. Elle informe également que dans le Pas-de-Calais, il n'existe pas encore de quota pour les vers.
- M. BRACK (Maire de Wissant) informe d'un manque de police par rapport au ramassage de fossiles sur les falaises. Parfois il y a des bus scolaires entiers qui viennent. Cette activité est interdite et dégrade la falaise.
- M. CROCHEMORE remarque que les sorties découvertes sur l'estran sont de plus en plus nombreuses.
- → M. MAHIEU répond que c'est intéressant pour les enfants d'être sensibilisés au milieu marin.
- M. DUMENIL demande si les AOT ont été traitées ensemble ou classées par importance. Il remarque qu'il serait intéressant de séparer les demandes n'engendrant pas d'impacts de celles susceptibles d'en engendrer.

Mme DE ROTON indique qu'il faudrait ajouter le compactage en plus du piétinement des habitats dans les pressions potentielles.

M. HUBERT évoque la charte Natura 2000 qui pourrait exonérer les signataires d'évaluation d'incidences lors d'organisations de manifestations sportives sur les sites par exemple.

• Les activités aériennes

- M. LEGROUX fait remarquer que la pratique du parapente n'est pas interdite durant toute la période de nidification puisqu'au 14 juillet beaucoup d'espèces n'ont pas fini de nicher. Un suivi réalisé au Fort de la Crèche montre qu'après un survol de parapentes, il y a eu 57% de baisse de natalité chez les fulmars. Il faudrait davantage de contrôles pour les parapentes étrangers qui ne connaissent pas la règlementation locale et ne sont pas adhérents à Paral'aile 62. Le GON échange d'ailleurs avec Paral'aile 62 afin de trouver des solutions.
- M. KETELS indique que tous les clubs d'ULM n'ont pas signé de convention avec Eden 62 et le conservatoire du littoral. Certains sont des pratiquants libres. Il conseille d'ailleurs de ne pas signer de convention, la règlementation couvrant déjà la pratique. Ils respectent la règlementation même s'il y a des infractions tous les jours. Il mentionne également un arrêté de novembre 2015 réglementant l'utilisation des drones. Seuls les drones d'un poids inférieur à 800 g n'y sont pas contraints. Cependant il faut se renseigner car des arrêtés municipaux existent.

- M. HUBERT évoque les leviers de sensibilisation, la mise en place de zones de protection forte, de zones de tranquillité. Il va falloir évaluer les pressions avérées des activités sur les habitats/espèces afin de réfléchir à une meilleure cohabitation de toutes ces activités sur ce site.
- M. BRACK indique qu'il ne faudrait pas aller vers une sanctuarisation.

IV. Les autres activités

• La défense nationale

M. DUMENIL remarque que les actions liées au service public relèvent plutôt de l'action de l'état en mer que de la défense nationale.

Les épaves

Mme GARIGLIETTI demande si un suivi de l'état des épaves existe.

→ M. DUMENIL répond qu'il est effectué par la marine avec l'aide du SHOM mais qu'il a plus pour objectif de renseigner les cartes de navigation que le suivi de l'état des épaves.

• Les pollutions telluriques

- M. LEGROUX indique qu'il serait intéressant d'ajouter les nouvelles substances pharmaceutiques.
- M. MEIRLAND remarque qu'il existe d'autres pollutions telluriques pouvant affecter le milieu marin : effet de l'urbanisation, rejets à la côte, eutrophisation, etc.
- → M. HUBERT répond que ces aspects sont pris en charge par d'autres directives (DCE, DCSMM) avec lesquelles Natura 2000 essaie de se caler. Les pollutions pourront être évoquées dans le diagnostic écologique.

Calendrier

Un CDD vient d'arriver pour rédiger la partie du diagnostic liée aux oiseaux et mammifères marins.

Le prochain GT est prévu en janvier 2018.

- M. BENOIT demande pourquoi la pêche professionnelle n'a pas été évoquée.
- → M. HUBERT répond que des GT spécifiques ont été prévus pour cette activité (comptes rendus et supports de présentation disponibles sur le site internet). La rédaction du diagnostic est réalisée par le CRPMEM. De plus, il faut réaliser l'analyse des risques liés à la pêche professionnelle via des réunions d'échanges interservices/opérateurs/CRPMEM. Cependant, le diagnostic pourra être relu par tous les membres des GT.
- → M. BENOIT aimerait être associé aux discussions liées à la pêche professionnelle et aimerait y être invité. Ceci permettrait d'atténuer la suspicion entre les pêcheurs professionnels et de loisir.

- → M. BENOIT ne comprend pas pourquoi les espèces halieutiques ne sont pas traitées dans Natura 2000 car elles sont importantes pour les oiseaux et les mammifères marins.
- → M. HUBERT répond qu'en effet, Natura 2000 ne traite pas des poissons d'intérêt halieutique (sauf quelques espèces amphihalines). Il est toutefois possible d'agir sur les habitats fonctionnels des poissons (zones d'alimentation, de frayère, etc.), via la préservation des habitats.

Présentation des habitats

→ Le support de présentation est disponible via ce lien :

http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/ridens-et-dunes-hydrauliques-du-detroit-du-pas-de-calais

Mme DE ROTON présente les habitats des deux sites Natura 2000, leur état de conservation ainsi que les enjeux associés. L'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, ainsi que de leur niveau d'enjeu a été réalisée en lien avec des experts scientifiques sur la base des méthodes et de la meilleure connaissance disponibles.

- M. MEIRLAND demande s'il peut y avoir des enjeux sur les habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire.
- → Mme DE ROTON répond que tous les habitats rocheux sont d'intérêt communautaire ainsi que les habitats meubles circalittoraux ayant une continuité avec un habitat infralittoral d'intérêt communautaire. Seuls deux habitats ne sont pas d'intérêt communautaire : les sables fins circalittoraux et les sables grossiers avec graviers coquillers du circalittoral à *Branchiostoma lanceolatum* qui sont identifiés sur la cartographie des habitats.

CONTACTS:



Agence française pour la biodiversité (opérateur principal)

Gwenola DE ROTON

Chargée de mission Natura 2000, habitats et fonctionnalités Tél : 02 32 85 38 64 - gwenola.de-roton@afbiodiversite.fr

Antonin HUBERT

Chargé de mission Natura 2000, usages pêche/aquaculture/activités récréatives

Tél.: 02 32 85 38 63 - antonin.hubert@afbiodiversite.fr

Morgane RICARD

Chargée de mission Natura 2000, en appui à la rédaction des Docob et à l'analyse risques pêche

Tél: 03 91 18 11 07 - morgane.ricard@afbiodiversite.fr



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Hauts-de-France *(opérateur associé)*

Antony VIERA

Chargé de mission

Tél.: 03 21 10 90 58 - antony.viera@copeche.org